



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail- Justice-Solidarité



C.E.N.I

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE

N° 005

Conakry, le 15 / 09 / 2020

COMMUNIQUE :

Dans le cadre de l'organisation de l'élection présidentielle du 18 octobre 2020, la Commission Electorale Nationale Indépendante - CENI informe l'ensemble des acteurs du processus électoral du démarrage d'importantes activités du chronogramme à savoir :

- 1- La formation des membres des commissions administratives de distributions des cartes d'électeurs ;
- 2- La distribution des cartes d'électeurs.

Les opérations de distribution des cartes d'électeur se dérouleront **du 19 septembre au 18 Octobres 2020** inclusivement sur toute l'étendue du territoire national, conformément à l'article 35 alinéa 1 du code électoral révisé « il doit être remis à chaque électeur une carte d'Electeur reproduisant les mentions de la liste Electorale et indiquant le lieu ou siègera le bureau de vote dans lequel l'électeur devra voter ».

La CENI sait compter sur l'esprit civique et patriotique de tous les acteurs du processus électoral, pour la réussite de ces différentes activités et l'organisation du scrutin dans un climat apaisé.

LA CENI

